

MAIRIE DE LONGNES

CODE POSTAL : 78980

Tél. : 01 30 42 50 68 Fax : 01 30 42 47 28

mairie-longnes@orange.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 6 mars, à vingt heures quinze, le conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Bernard PASTUREAU, Maire, en suite de convocation en date du 02/03/2019 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Date de convocation	: 02/03/2019
Nombre de membres en exercice	: 15
Nombre de membres présents	: 8
Nombre de membres excusés	: 2
Nombre de membres votants	: 10

Étaient présents :

Messieurs Bernard PASTUREAU, Michel STEIN, Lionel BEAUMER, Cédric HUARD, Hervé GAUTIER, ,
Frédéric BESSAIGNET
Mesdames Anne DEBRAS, Sylvie PIERRE BES

Étaient absents : MM Christian PUPPINCK, Sylvain PETIT qui a donné pouvoir à Michel STEIN,
Mmes Martine CUVILLIER, Lucie ROBIN qui a donné pouvoir à Bernard PASTUREAU,
Blandine LE FAUCHEUR, Céline LECOQ, Marion HOUARD

Secrétaire de séance : Madame Anne DEBRAS

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

I / Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité et signé des membres présents.

II / Attribution du lot démolition (2019-08)

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics,

CONSIDÉRANT la nécessité de confier un marché de travaux pour la démolition d'une grange,
CONSIDÉRANT qu'un appel à concurrence a été lancé dans le cadre d'une procédure adaptée, le 15 mai 2018, en vue d'attribuer un marché public pour cette mission d'exécution,
CONSIDÉRANT l'avis des commissions et le rapport de synthèse (ouverture des plis, analyse, négociation et attribution),

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** :

Article 1 : Autorise le Maire à signer les marchés de travaux pour la construction d'un atelier communal et d'une salle d'activité à vocation sportive et rénovation d'un ancien corps de ferme devant recevoir une bibliothèque et une salle d'arts plastiques pour les lots suivants aux entreprises ci-dessous :

Lot		Entreprises
Lot n°1	Démolition	Binet TP

Article 2 : Autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à ce marché, et notamment les mises au point du marché.

Article 3: Dit que les montants du marché sont attribués pour les sommes de :

Lot		Entreprises	Prix HT	Prix TTC
Lot n°1	Démolition	Binet TP	44705.00 €	53646.00 €

Article 4: Dit que les crédits nécessaires au paiement des travaux sont prévus au budget 2019.
DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de Mantes la jolie.

III / Attribution des lots 1, 2, 3, 4, 7, 8 et 9 (2019-09)

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

CONSIDÉRANT la nécessité de confier un marché de travaux pour la construction d'un centre accueil enfance et transformation du préau en WC PMR et liaison entre les classes,

CONSIDÉRANT qu'un appel à concurrence a été lancé dans le cadre d'une procédure adaptée, le 03 octobre 2018, en vue d'attribuer un marché public pour cette mission d'exécution.

CONSIDÉRANT l'avis des commissions et le rapport de synthèse (ouverture des plis, analyse, négociation et attribution),

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** :

Article 1 : Autorise le Maire à signer les marchés de travaux pour la construction d'un atelier communal et d'une salle d'activité à vocation sportive et rénovation d'un ancien corps de ferme devant recevoir une bibliothèque et une salle d'arts plastiques pour les lots suivants aux entreprises ci-dessous :

Lot		Entreprises
Lot n°1	Terrassement, gros œuvre, ravalement, VRD	ENP
Lot n°2	Charpente, couverture	MENIGER
Lot n°3	Étanchéité	L'Étancheur
Lot n°4	Menuiseries extérieures	ETS BROYEZ
Lot n°7	Peintures, sols souples	Viseu Peinture
Lot n°8	Électricité	Orelec
Lot n°9	Plomberie, sanitaires, chauffage, VMC	Clim Lambert

Article 2 : Autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à ce marché, et notamment les mises au point du marché.

Article 3: Dit que les montants du marché sont attribués pour les sommes de :

Lot		Entreprises	Centre accueil enfance HT	Centre accueil enfance TTC	Transformation du préau HT	Transformation du préau TTC
Lot n°1	Terrassement, gros œuvre, ravalement, VRD	ENP	253 968.00	304761.60	23000.00	27600.00
Lot n°2	Charpente, couverture	MENIGER	60 168.06	72201.67	1093.00	1311.60
Lot n°3	Étanchéité	L'Étancheur	25202.08	30242.50	0.00	0.00
Lot n°4	Menuiseries extérieures	ETS BROYEZ	35550.00	42 660.00	4545.00	5 454.00
Lot n°7	Peintures, sols souples	Viseu Peinture	24122.74	28947.29	2760.55	3 312.66
Lot n°8	Électricité	Orelec	24594.00	29512.80	3251.50	3901.80
Lot n°9	Plomberie, sanitaires, chauffage, VMC	Clim Lambert	78880.51	94656.61	15876.56	19 051.87

Article 4: Dit que les crédits nécessaires au paiement des travaux sont prévus au budget 2019 et suivants.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de Mantes la jolie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

M. PASTUREAU

M. STEIN

Mme CUVILLIER

Mme DEBRAS

M. PUPPINCK

Mme PIERRE-BES

M. HUARD

Mme ROBIN

A donné pouvoir à Mr PASTUREAU

M. PETIT

A donné pouvoir à Mr STEIN

Mme HOUARD

Mme LECOQ

M. BEAUMER

Mme LE FAUCHEUR

M. GAUTIER